



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 10 JANVIER 2017, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :
Ghislain Jacques, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Pierre Levasseur, siège no 3
Michel Breton, siège no 4
Germain Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

10.01.17.001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté à varia : Système Centrex de Télébec, Aspirateur central, Projet la Fête des voisins il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

10.01.17.002

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 5 DÉCEMBRE ET DU 13 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 5 (budget) et du 13 décembre 2016 (entrepreneur), il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

10.01.17.003

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 33 895,56 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

10.01.17.004

DONS

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 20 \$ à la Fondation canadienne de la sclérose en plaques, la Fondation des aveugles du Québec, la Fondation canadienne du rein, la Société d'arthrite et de 40 \$ à la Fondation du CHU Ste-Justine et Accueil Grossesse.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Nouveau directeur poste de police
- Courriel MRC Indice de vitalité économique
- Courriel Revenu Québec – prog. taxes foncières
- Courriel MRC Décret de la population

10.01.17.005

RÉSOLUTION POUR CONFIRMER L'EMBAUCHE DE BASTIEN THIBAudeau À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Attendu le décès de M. Guy Fournier;

Attendu que la municipalité doit embaucher un inspecteur en bâtiment pour le remplacer;

Attendu qu'une rencontre a eu lieu entre M. Bastien Thibaudeau avec la mairesse madame Céline Bilodeau;

Attendu que l'offre de service de M. Thibaudeau correspond aux besoins de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset;

En conséquence, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset embauche M. Bastien Thibaudeau comme inspecteur en bâtiment selon l'offre de service datée du 6 décembre 2016 au taux horaire de 32 \$, incluant tous les frais, et que M. Thibaudeau soit autorisé à délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité pour assurer le respect de tous les règlements municipaux.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

10.01.17.006

RÉSOLUTION POUR CONFIRMER LE CONTRAT DE SERVICES DE MADAME LORRAINE BOUCHER ARCHIVISTE POUR L'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que les archives doivent être répertoriées et classées selon le calendrier de conservation déposé aux Archives Nationales de Québec ;

Attendu qu'un calendrier de conservation constitue un document légal qui lie la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset en matière de gestion des documents;

Attendu que les archives pouvant être détruites doivent être répertoriées dans un document qui sera approuvé par le BANQ et conservé;

Attendu que le classement des archives doit être effectué par une personne qui connaît les lois municipales en matière de gestion des documents municipaux;

Attendu qu'un guide d'application du calendrier de conservation des archives doit être élaboré;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset accorde un contrat de services à madame Lorraine Boucher archiviste, pour assister la D.G. dans la mise en place du calendrier de conservation des archives de la municipalité. Le contrat pour la gestion des documents et des archives de la municipalité, plus spécifiquement pour la réalisation des travaux mentionnés à l'offre de services datée du 12 octobre 2016 selon l'ordre des priorités identifiées, ne devra pas dépasser la somme de 2 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

10.01.17.007

RÉSOLUTION POUR RENOUELER LE CONTRAT DE CONCIERGERIE 2017

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on reconduise le contrat de service de conciergerie de Solange Breton pour 2017 au prix forfaitaire de 315 \$ par mois. Le contrat sera en vigueur du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Michel Breton ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

ADOPTÉE

10.01.17.008

RÉSOLUTION POUR OCTROYER 2 REMISES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Attendu que les deux (2) demandes qui ont été présentées dans le cadre du nouveau programme d'accès à la propriété rencontrent les exigences du programme;

En conséquences, il est résolu à l'unanimité des membres présents que l'on remette un chèque de 500 \$ à William Coulombe et à Yannick Coulombe qui ont fait l'acquisition d'une résidence permanente à St-Hilaire-de-Dorset.

ADOPTÉE

10.01.17.009

RÉSOLUTION POUR INSCRIRE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME « FLEURONS DU QUÉBEC ».

Attendu que le Conseil désire inciter ses citoyens à « embellir » la municipalité;

Attendu que le programme national de classification horticole des Fleurons du Québec reconnaît la contribution des citoyens dans ce domaine;

Attendu que ce programme ne nécessite aucun supplément de la part des citoyens ou de la municipalité et que le programme évalue seulement ce qui est visible de la route;

Attendu que Les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises.

Attendu que ce programme regroupe actuellement 35 % des municipalités et se déploie sur l'ensemble du territoire québécois;

Attendu qu'en fonction de son classement, la municipalité se retrouvera dans les outils de communication de la Corporation des Fleurons du Québec ce qui lui procurera une visibilité supplémentaire;

Attendu que la cote de classification horticole des fleurons, semblable aux étoiles pour les hôtels (1 à 5 fleurons), est valable pour trois ans et peut être affichée dans les entrées municipales.



10.01.17.010
N° de résolution
ou annotation

En conséquences, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset s'inscrive au programme les Fleurons du Québec pour un montant de 768 \$ valable pour une durée de trois (3) ans et que la D.G. soit autorisée à signer les documents afférents.
ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION D'ALARME PRO-TECH POUR LE SYSTÈME D'ACCÈS PAR CARTE

Attendu que le Conseil réalise présentement les travaux prévus pour rendre son édifice accessible à tous en tout temps;

Attendu que l'installation d'un système d'accès par carte avait été prévue au volet communautaire du projet présenté pour une demande de subvention de la Politique nationale de la ruralité;

En conséquences, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que :

1. la municipalité accepte la proposition de Alarme Pro-Tech pour 4 caméras (salle de jeu, gym, porte avant, porte arrière, 8 lecteurs optiques pour portes (salle de jeu, gym, salle ordi, fermières, bureau, archives, porte avant et porte arrière) et le logiciel de contrôle au montant de 15 521,63 \$. La moitié de ces coûts seront remboursés par une subvention de la Politique nationale de la ruralité car ils étaient prévus au volet communautaire;
2. la D.G. soit autorisée à signer les documents afférents.

ADOPTÉE

10.01.17.011

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NO 216-2017 MODIFIANT L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE.

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du règlement no 216-2017 modifiant le règlement 141-1999 relatif à l'entente de la cour municipale.

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

Attendu que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer le règlement 141-1999;

En conséquences, il est proposé par Germain Létourneau, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 216-2017 remplaçant le règlement 141-1999 relatif à l'entente de la cour municipale.

ADOPTÉE

VARIA

10.01.17.012

A) Système Centrex.

RÉSOLUTION POUR EFFECTUER LE CHANGEMENT DE TYPE DE LIGNE TÉLÉPHONIQUE

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la D.G. procède au changement de type de ligne téléphonique à l'édifice municipal auprès du fournisseur Télébec pour adhérer au système Centrex. Un contrat de 3 ans au montant de 91,70 \$/mois couvrant les services de la boîte vocale, afficheur, renvoi d'appel et un tarif d'interurbains de 0,05 \$ la minute avec un code d'accès et qu'elle soit autorisée à signer les documents afférents.

ADOPTÉE

B) Aspirateur central.

10.01.17.013

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA D.G. A FAIRE L'ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR CENTRAL POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que la D.G. procède à l'achat d'un aspirateur central pour l'édifice municipal pour un montant de 1 200 \$ maximum et qu'elle soit autorisée à signer les documents afférents.

ADOPTÉE

C) Projet La fête des voisins

10.01.17.014

Attendu que pour l'édition 2017 de la Fête des voisins, le Conseil désire offrir aux citoyens un tour d'hélicoptère qui leur permettra de voir leurs installations et d'avoir une vue d'ensemble de la municipalité « du haut des airs »;

Attendu que la dépense est estimée à 55,56 \$ par personne pour une envolée de 12 minutes;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on réserve la firme Hélico Express de La Chaudière pour la date du 10 juin, journée de la Fête des voisins.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
10.01.17.012

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h35.

ADOPTÉE

Céline Bilodeau

Céline Bilodeau, mairesse

Andrée Caouette

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, *Céline Bilodeau* atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.